

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS POUR
une demande de crédit d'investissement de fr. 669'000.- concernant le remplacement de compteurs et diverses petites extensions des réseaux du Service des énergies.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le présent préavis a pour objet de présenter une modification du périmètre des dépenses de réseaux (électricité, eau, gaz) actuellement comptabilisées dans le budget de fonctionnement.

Situation actuelle

Jusqu'au budget 2008, certaines dépenses, qui sont par nature des immobilisations (petites extensions ou améliorations des réseaux, compteurs, etc.) et font partie intégrante des réseaux d'exploitation pour les différentes énergies, ont été intégrées dans le budget de fonctionnement.

Les montants s'y rapportant, affectés au budget de fonctionnement, représentent globalement une somme de l'ordre de CHF 669'000 pour le budget 2009.

Outre le fait que ces dépenses pourraient être réparties sur la durée d'utilisation des équipements et soulager le budget de fonctionnement, le principe utilisé jusqu'à présent génère des distorsions qui doivent être corrigées, notamment pour les calculs économiques (timbre d'utilisation des réseaux). En effet, il est à noter que les prescriptions de la nouvelle législation se rapportant à l'ouverture du marché de l'électricité requièrent de traiter ces éléments comme des immobilisations pour le calcul du timbre.

Proposition applicable aux budgets 2009 et suivants

Les différents éléments à transférer du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement portent individuellement sur des montants compris entre CHF 10'000 et CHF 50'000.

Afin de répondre aux besoins exprimés ci-dessus et de manière à réduire le volume considérable de rapports sollicitant l'approbation de projets d'investissement pour de faibles montants (pris isolément), il est donc proposé d'établir un crédit d'investissement global couvrant les diverses petites extensions et améliorations des réseaux des Energies.

Impact sur le budget 2009

Le montant global de tous les éléments transférés s'élève à CHF 669'000 pour l'année 2009.

Selon la planification actuelle, le réseau d'eau est concerné pour un montant de CHF 211'000, celui de gaz pour CHF 143'000 et celui d'électricité pour CHF 315'000.- comme l'indique le tableau ci-dessous :

	EAU		GAZ		ELECTRICITE	
Compteurs						
Compteurs neufs	40	19'600	40	9'850		
Compteurs à remplacer	425	98'400	100	20'150		
Compteurs à paiement direct					40	42'000
Compteurs neufs, immeubles					290	36'000
Compteurs neufs industrie					10	12'000
Compteurs à sonder					70	35'000
Main d'œuvre extérieure		40'000		50'000		
Main d'œuvre interne					500h.	30'000
Sous totaux		158'000		80'000		155'000
Petites extensions réseaux						
Diverses extensions	70 m.	50'000	90 m.	60'000		
Equipements de stations :						
• Cellules MT					4	40'000
• Armoires BT					5	50'000
• Tableaux de stations					1	25'000
• Câbles					350 m.	35'000
Main d'œuvre interne		3'000		3'000	165 h.	10'000
Sous-totaux		53'000		63'000		160'000
Totaux		211'000		143'000		315'000

Le budget de fonctionnement diminue donc de CHF 669'000.- (montant déjà déduit du projet de budget 2009) et le plan des investissements augmente d'autant. Les charges annuelles de l'investissement sont de CHF. 63'200.- et comprennent les amortissements de CHF. 38'100.-, les frais d'entretien de CHF. 13'400.- et les frais d'intérêt variables sur le capital investi de CHF. 11'700.-. Les amortissements sont calculés comme suit :

Amortissements :

Compteurs, sur 15 ans	26'200
Petites extensions eau-gaz sur 30 ans	3'900
Petites extensions électriques sur 20 ans	8'000
Total	38'100

Ce transfert d'éléments du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement nécessite l'accord du Conseil communal, appelé à voter le crédit d'investissement correspondant. Comme le budget de l'année 2009 est concerné, le préavis y relatif doit être adopté encore en 2008.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Un crédit d'investissement de CHF. 669'000.- est accordé à la Municipalité pour le remplacement de compteurs et diverses petites extensions des réseaux du Service des énergies.

Article 2.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4180 « Extensions et compteurs 2008 – SEY ». Elle sera amortie sur 15 ans au plus pour les compteurs, sur 30 ans au plus pour la partie eau-gaz et sur 20 ans au plus pour la partie électrique.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

R. Jaquier

S. Lacoste

Délégués de la Municipalité : M. le Syndic et M. C. Pillonel